

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Goldfeed Welfare Premium**

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application Aliment complémentaire pour animaux

Utilisations déconseillées Non identifié.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fabricant

**Schippers Europe B.V.**  
Rond Deel 12 5531 AH Bladel  
The Netherlands  
Tél.: 0031 (0) 497-382017  
Fax: 0031 (0) 497-382096

Adresse e-mail contact.nl@schippers.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe (+)1 760 476 3961 (contract no: 334101)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale

Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 4 - (H302)

Catégorie 4 - (H332)

Catégorie 2 - (H315)

Catégorie 1 - (H318)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H302 - Nocif en cas d'ingestion

**Conseils de prudence**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Contient: Acide formique 30-40%, Acide lactique.

**2.3. Autres dangers**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide formique	200-579-1	64-18-6	01-2119491174-37-0001	30-40	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 4 (H302) (EUH071)
Formiate de sodium	205-488-0	141-53-7	01-2119486468-21-0000	15-25	Non classé
Acide lactique	200-018-0	50-21-5	01-2119548400-48	5-10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)
Acide propionique	201-176-3	79-09-4	01-2119486971-24-0002	1-5	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. Des dispositifs de lavage oculaire d'urgence doivent être situés à proximité du lieu de manipulation du produit.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. Rincer la bouche à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement la peau à l'eau puis laver la peau au savon et à l'eau pendant au moins 5 à 10 minutes. Utiliser de l'eau tiède si possible. Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si les rougeurs ne disparaissent pas.

**Contact oculaire**

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Utiliser de l'eau tiède si possible. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.

**Ingestion**

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si une importante quantité de produit a été ingérée ou en cas de sensation de malaise, consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Provoque de graves irritations accompagnées de flots de larmes, de douleurs, d'importantes rougeurs ainsi qu'un gonflement oculaire. Risque de lésions oculaires permanentes. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau abondant.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines.

# SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Ventiler la zone affectée. Éliminer les sources d'ignition.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Minimiser la propagation dans la zone et obturer les canalisations d'évacuation. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Méthodes de confinement

Petit déversement

Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure

Déversement important

Pomper le produit dans un conteneur de secours étiqueté de manière appropriée.

### Méthodes de nettoyage

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Recueillir le produit répandu.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 7,8,13 pour plus d'informations.

# SECTION 7 : Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter: formation d'aérosols ou de brouillards.

### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger contre le gel. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations sont fournies dans la présente Fiche de données de sécurité.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Maintenir les niveaux d'exposition personnelle au-dessous des valeurs de Dose dérivée sans effet (DDSE) et de limite nationale d'exposition (le cas échéant).

Nom chimique	Union européenne	France
Acide formique 64-18-6	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m <sup>3</sup>
Acide propionique 79-09-4	TWA 10 ppm TWA 31 mg/m <sup>3</sup> STEL 20 ppm STEL 62 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 31 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 62 mg/m <sup>3</sup>

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL) - travailleur

Acide formique (64-18-6)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, locaux	Inhalation	9.5	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	9.5	mg/m <sup>3</sup>

Formiate de sodium (141-53-7)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm <sup>2</sup>
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm <sup>2</sup>
Effets aigus, systémiques	Inhalation	350	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	353	mg/m <sup>3</sup>

Acide lactique (50-21-5)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	592	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, locaux	Inhalation	592	mg/m <sup>3</sup>

Acide propionique (79-09-4)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	62	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, locaux	Inhalation	31	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	73	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	20.9	mg/kg pc/jour

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Consommateurs

Acide formique (64-18-6)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, locaux	Inhalation	3	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	3	mg/m <sup>3</sup>

Formiate de sodium (141-53-7)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	25	mg/kg pc/jour
Effets aigus, systémiques	Inhalation	87	mg/m <sup>3</sup>

Effets chroniques, systémiques	Inhalation	87	mg/m <sup>3</sup>
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	8.33	mg/cm <sup>2</sup>
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	8.3	mg/cm <sup>2</sup>
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg pc/jour

**Acide lactique (50-21-5)**

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	296	mg/m <sup>3</sup>

**Acide propionique (79-09-4)**

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	10.5	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	18.3	mg/m <sup>3</sup>
Effets aigus, locaux	Inhalation	30.8	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, locaux	Inhalation	3.7	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	10.5	mg/kg pc/jour

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)****Acide formique (64-18-6)**

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	2	mg/l
Sédiments d'eau douce	13.4	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2	mg/l
Sédiments marins	1.34	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	7.2	mg/l
Terrestre	1.5	mg/kg de masse sèche

**Formiate de sodium (141-53-7)**

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	2	mg/l
Intermittent(e)	10	mg/l
Sédiments d'eau douce	13.4	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2	mg/l
Sédiments marins	1.34	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	2.21	mg/l
Terrestre	1.5	mg/kg de masse sèche

**Acide lactique (50-21-5)**

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce		Aucun danger identifié
Eau de mer		Aucun danger identifié
Impact sur le traitement des eaux usées		Aucun danger identifié
Sédiments d'eau douce		Aucun danger identifié
Sédiments marins		Aucun danger identifié
Terrestre		Aucun danger identifié
Air		Aucun danger identifié

**Acide propionique (79-09-4)**

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	0.5	mg/l
Impact sur le traitement des eaux usées	5	mg/l
Eau de mer	0.05	mg/l
Sédiments d'eau douce	1.86	mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.186	mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.1258	mg/kg de masse sèche

Air		Aucun danger identifié
-----	--	------------------------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection. Caoutchouc butyle. Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc nitrile. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.
Protection de la peau et du corps	L'équipement de protection corporelle doit être sélectionné en fonction de l'activité et de l'exposition éventuelle, par exemple un tablier, des bottes de protection, une combinaison de protection chimique (conformément à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures).
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire adaptée aux faibles concentrations ou aux expositions de courte durée: Filtre à gaz pour les gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, par exemple de Type A conforme à la norme EN 14387) Protection respiratoire adaptée aux fortes concentrations ou aux effets à long terme: Appareil respiratoire autonome.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>		
liquide		
incolore, jaune		
<b>Odeur</b>	Âcre	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeur</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>	3.0 - 4.0	solution (5 %) Indéterminé(e)(s)
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>		Indéterminé(e)(s)
<b>Point d'éclair</b>	>66 °C	(d'après les composants)
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Sans objet
<b>Limites d'explosivité</b>		
Limites supérieures d'explosivité		Aucune information disponible
Limites inférieures d'explosivité		Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>		Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>		Soluble dans l'eau
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Voir Section 12 pour plus d'informations
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>		Indéterminé(e)(s)
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>		Ce produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
<b>Propriétés comburantes</b>		Non oxydant.
<b>Densité</b>	1.2-1.3 g/cm <sup>3</sup>	@ 20 °C
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Il n'existe aucune donnée d'essai particulière pour ce produit. Pour plus d'informations, consulter les sous-sections ultérieures du présent chapitre.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec: Bases fortes, Substances comburantes.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**10.5. Matières incompatibles**

Bases fortes, Substances comburantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation. Cutané(e).

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Voir Section 4 pour plus d'informations.

**Mesures numériques de toxicité****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale)	1,829.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	7,873.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	69.00 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	19.00 mg/l

Toxicité aiguë par voie orale	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
Toxicité aiguë par voie cutanée	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	45 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

**Acide formique (64-18-6)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	730	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Souris	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	7.85	CL50 mg/l

<b>Formiate de sodium (141-53-7)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 420 : Toxicité orale aiguë - Méthode de la dose prédéterminée	Rat	Oral(e)	3000	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Rat	Cutané(e)	>2000	DL50 (dose létale) mg/kg
EPA OTS 798.1150	Rat	Inhalation	>0.67	CL0 mg/m <sup>3</sup> La concentration de poussière maximale de 0,67 mg/l n'a produit aucun signe de toxicité.

<b>Acide lactique (50-21-5)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
EPA OPP 81-1	Rat	Oral(e)	3543	DL50 (dose létale) mg/kg référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
EPA OPP 81-2	lapin	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>7.94	CL50 mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

<b>Acide propionique (79-09-4)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	3455	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>19.7	CL50 mg/l 1h vapor
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Rat	Cutané(e)	3235	DL50 (dose létale) mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Irritant pour la peau. Facteur de sécurité.

<b>Informations sur le produit</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	lapin	Peau	Non irritant pour la peau Référence croisées à partir produit similaire	

<b>Acide formique (64-18-6)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:	
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Cutané(e)	Corrosif	

<b>Formiate de sodium (141-53-7)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	lapin	Cutané(e)	Non irritant	

<b>Acide lactique (50-21-5)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:	
EPA OPP 81-5	lapin	Cutané(e)	Irritant pour la peau référence croisée avec la substance de support (analogue structural)	

<b>Acide propionique (79-09-4)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	lapin	Cutané(e)	Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Risque de lésions oculaires graves.

<b>Informations sur le produit</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE 438	in vitro		Provoque de graves lésions des yeux Référence croisées à partir produit similaire

<b>Acide formique (64-18-6)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Œil	très corrosif

<b>Formiate de sodium (141-53-7)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	lapin	Œil	Non irritant Aucune classification selon les critères SGH.

<b>Acide lactique (50-21-5)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	Œil in vitro	Œil	fortement irritant

<b>Acide propionique (79-09-4)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	lapin	Œil	Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

D'après les données sur les composants. N'est pas un sensibilisant cutané.

<b>Acide formique (64-18-6)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

<b>Formiate de sodium (141-53-7)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

<b>Acide lactique (50-21-5)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
EPA OPP 81-6	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

<b>Acide propionique (79-09-4)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

D'après les données sur les composants: Non mutagène.

<b>Acide formique (64-18-6)</b>			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:

OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 479 : Toxicologie génétique : Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 477 : Toxicologie génétique : Essai de mutation létale récessive liée au sexe chez <i>Drosophila melanogaster</i>	in vivo	Négatif

**Formiate de sodium (141-53-7)**

Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 477 : Toxicologie génétique : Essai de mutation létale récessive liée au sexe chez <i>Drosophila melanogaster</i>	in vivo	Négatif

**Acide lactique (50-21-5)**

Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif

**Acide propionique (79-09-4)**

Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 479 : Toxicologie génétique : Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo	Négatif

**Cancérogénicité**

D'après les données sur les composants: Les études réalisées sur des animaux n'ont décelé aucun potentiel cancérogène.

**Acide formique (64-18-6)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet carcinogène n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

**Formiate de sodium (141-53-7)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet carcinogène n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

**Acide propionique (79-09-4)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	Rat	Oral(e)	4000	NOAEL ppm Les études réalisées sur des animaux n'ont décelé aucun potentiel cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données sur les composants: Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

**Acide formique (64-18-6)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	lapin	Oral(e)	667	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Oral(e)	650	NOAEL mg/kg pc/jour Une étude de la toxicité pour la reproduction sur deux générations réalisée à l'aide d'une substance de référence croisée n'a indiqué aucun potentiel de toxicité pour la reproduction ni pour le développement.

**Formiate de sodium (141-53-7)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	lapin	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

**Acide propionique (79-09-4)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	300	NOAEL mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

STOT - exposition unique Non classé.

<b>Acide formique (64-18-6)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Inhalation		Peut provoquer des picotements dans le nez et la gorge, des maux de tête, un état de fatigue, des étourdissements et des quintes de toux. Une concentration élevée de cette substance peut provoquer des troubles respiratoires.

<b>Acide propionique (79-09-4)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
		Inhalation		Irritant pour les voies respiratoires

STOT - exposition répétée

<b>Acide formique (64-18-6)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	DMENO mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	400	NOAEL mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	DMENO mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.122	NOAEL mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	NOAEL mg/l toxicité systémique référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

<b>Formiate de sodium (141-53-7)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	3138	NOAEL mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

<b>Acide propionique (79-09-4)</b>				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	6200	NOAEL Effets chroniques, locaux ppm
OCDE, essai n° 408 : Toxicité	Rat	Oral(e)	50000	NOAEL toxicité

orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs				systemique ppm
OCDE, essai n° 411 : Toxicité subchronique par voie cutanée: 90 jours	Souris	Cutané(e)	136.9	DMENO Toxicité subchronique mg/kg pc/jour
OCDE, essai n° 409 : Toxicité orale à doses répétées - non-rongeurs : 90 jours	Chien	Oral(e)	733.4	NOAEL mg/kg pc/jour

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

<b>Acide formique (64-18-6)</b>					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	130	96h	CL50 (concentration létale) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	Eau douce	365	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	1240	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	90	96h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	Eau douce	180	48h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	Eau douce	>=100	21d	NOEC mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	<76.8	72h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance

d'inhibition de la croissance					de support (analogue structural)
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.3	Toxicité pour les bactéries	Eau douce	72	13d	NOEC mg/l

**Formiate de sodium (141-53-7)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
EPA OTS 797.1400	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	Eau douce	>1000	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
EPA-660/3-75-009	Daphnia magna	Eau douce	>1000	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	>1000	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

**Acide lactique (50-21-5)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
EPA-669/3-75-009	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	Eau douce	130	96h	CL50 (concentration létale) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	250	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	3500	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l

**Acide propionique (79-09-4)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
DIN 38412	Leuciscus idus	Eau douce	>10000	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.2	Daphnia magna	Eau douce	>500	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus subspicatus	Eau douce	>500	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l
DIN 38412	Leuciscus idus	Eau douce	>5000	96h	NOEC mg/l
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.2	Daphnia magna	Eau douce	250	48h	NOEC mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Au regard des études de dégradabilité des ingrédients, ce produit est facilement biodégradable.

**Acide formique (64-18-6)**

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
---------	--------	--------------------	------------

OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	100%	28d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	99%	11d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	98%	14d	Facilement biodégradable

**Formiate de sodium (141-53-7)**

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer	86%	28d	Facilement biodégradable
DIN EN 1899 DBO	3940	5d	mgO2/kg

**Acide lactique (50-21-5)**

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
EU Method C.5	67%	20d	Facilement biodégradable, échoue à l'essai en intervalle de 10 jours

**Acide propionique (79-09-4)**

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe C.5 (DBO)	93%	20d	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA	95%	10d	Facilement biodégradable
Inconnu(e)	74%	30d	Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Au regard des coefficients de partage des ingrédients, ce produit n'est pas bioaccumulatif dans les organismes.

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acide formique	-2.1	
Formiate de sodium	-1.8	
Acide lactique	-0.6	
Acide propionique	0.33	

**12.4. Mobilité dans le sol**

Ce produit ne devrait pas fortement adsorber les solides et sédiments en suspension selon le logarithme Pow.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Les émissions dans l'eau réduisent le pH. Cela risque de provoquer une détérioration locale des poissons et des organismes aquatiques dans la zone de déversement.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Emballages contaminés**

Les matériaux d'emballage contaminé doivent être éliminés selon la même procédure que celle utilisée pour éliminer le produit.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV**

Déchets de résidus/produits inutilisés: 16 03 05\*.

**Autres informations**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### ADR Transport routier

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

### RID Transport ferroviaire

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

### IMDG Transport maritime

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

### IATA Transports aériens

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations internationales  
Sans objet.

#### Union européenne

RÈGLEMENT (CE) No 767/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux

**France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

**Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2  
(auto-classification)

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Nom chimique	Type	Classe
Acide formique - 64-18-6	5.2.5	0.10 kg/h Mass flow (Class I); 20 mg/m <sup>3</sup> Mass concentration (Class I)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Sans objet.

**SECTION 16 : Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H331 - Toxique par inhalation

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

**Date d'émission** 31-juil.-2019**Date de révision** 30-juil.-2019**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 2, 3, 8, 11, 12, 14.**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :** Règlement (CE) n° 1907/2006, RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 830/2015 du 20 mai 2015.**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**